

# Beynac Info



Mai 2024 N° 47



- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)



7j/7

3 Communes de stationnement :

• BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX

Adresse Bureaux : La Garenne 87800 MEILHAC

Port. 06 87 35 10 80 Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : paulotaxi@orange.fr

**MEUBLES - SALONS - LITERIE**  
Votre distributeur agréé



Dressing



Confort absolu



Salon

Rabier

Entre Séréilhac et Châlus  
Tél. 05.55.78.18.18



**BOURLET Électricité**

Philippe Bourlet

Artisan autoentrepreneur

07 route de Lavignac  
87800 Burgnac

pbourlet.electricite@free.fr

06.17.01.13.53

Devis gratuit

**SCAL**

DES OUVERTURES À VOS MESURES



ISOLER

EMBELLIR

AGRANDIR

SÉCURISER

RÉNOVER

**VOTRE SPÉCIALISTE**  
VÉRANDAS ET MENUISERIES SUR MESURE  
EN ALUMINIUM ET PVC

Route de cognac 87700 Aix-sur-Vienne - Tél : 05 55 70 24 80 - www.scal87.fr

ISLE  
RESTAURANT

*La P'tite Chopine*

Plats à emporter - Traiteur  
Mathieu Paillet  
05 55 70 08 78



Anthony RICO

06.70.33.10.27

artp87@orange.fr

**TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT**  
**DEMOLITION - GOUDRONNAGE**  
**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX**



**NATURE PAYSAGE**



50% DE CRÉDIT D'IMPÔTS

Augustin DEFOUR

32 rue d'Arliquet - 87700 Aix sur Vienne  
07 68 05 60 62  
augustindefour87@yahoo.com

- Entretien espaces verts
- Création
- Petit élagage

**SUPER**



**U DRIVE**  
coursesu.com

**U location**

Aixe/Vienne 05 55 06 51 91

Ouvert du Lundi au Samedi 8h30 - 19h30 **Ouvert le dimanche matin**



## Sommaire

- 1 Edito  
**VIVRE A BEYNAC**
- 2 Services municipaux  
Tarifs des services municipaux  
Etat civil  
Inscription à l'école  
Recensement citoyen  
Inscription sur les listes électorales  
Boîtes aux lettres
- 3 Le budget municipal
- 4 Les travaux 2023
- 5 La bonne distribution du courrier...  
Les allées du cimetière...  
Vitesse excessive constatée
- 6 Elections européennes 2024
- 7 N'oublions pas Kauffenheim !  
**NOS JEUNES**
- 8 Beaucoup de changements à l'école !
- 9 Nos écoliers agissent...!
- 10 Nos écoliers découvrent le monde !
- 11 Nos écoliers sont des artistes !
- 12 MFR-CFA  
**TOUR DE VILLAGE**
- 13 Visite à l'ESAT la Ribière de Limoges
- 14 Atelier de céramique à la Côte  
« Marionnettiste de la peur »
- 15 2023 : De beaux événements...
- 16 Les manifestations de l'année 2024  
**ENVIRONNEMENT**
- 17 Réduire sa production de déchets...  
Les obligations concernant la taille...  
**ASSOCIATIONS**
- 18 ACCA ; Maxi'Mômes
- 19 Comité inter-paroissial ; AEB
- 20 Comité des fêtes
- 21 CUMA ; Club du 3<sup>e</sup> Age

Crédit photos et rédactionnel :

**Mairie de Beynac**

Conception : **D. VALLE** 05 55 70 32 84

Publicité - Impression :

**ICOMIA**

Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 32 89 - [contact@icomia.fr](mailto:contact@icomia.fr)

## Chères Beynacoises, chers Beynacois,

Vous l'attendiez tous avec grande impatience ! Le voici enfin le journal « BEYNAC 2024 ».

Cette année, nous avons décidé d'attendre d'avoir les chiffres de 2023, approuvés par la DGFIP, pour vous présenter un bulletin le plus près de la réalité.

Malgré les hausses significatives des coûts en général, nous avons essayé de maîtriser les dépenses sans oublier les obligations qui incombent à notre collectivité. Nous avons été rigoureux dans notre gestion financière avec des recherches de subventions pour la réalisation de nos projets.

La cantine s'est refait une beauté l'été dernier. Une classe a été équipée de volets roulants thermiques, l'autre le sera durant l'année 2024. Nous étudions la possibilité d'une remise aux normes de l'installation électrique et d'un nouveau système de chauffage.

De nouveaux jeux pour enfants, subventionnés par le département, ont été installés aux abords de la mairie. Tous les matins lorsque le temps le permet, ce sont 6 tout-petits de 1 à 3 ans qui s'y retrouvent avec leurs nounous, le soir nous savons que l'école est finie car l'espace jeux est un passage obligé, pour les parents et les petits écoliers. C'est un lieu vivant et très fréquenté surtout les week-ends et pendant les vacances où se mêlent jeunes et moins jeunes pour profiter du cadre et des jeux. Toute l'équipe municipale est très fière d'avoir pu, progressivement dynamiser cet endroit malgré un petit budget. Une table de jardin en acacia y a été installée, offerte par un Beynacois.

Comme chaque année, une route a été entièrement refaite. Suivant un planning établi par l'agence technique du département, c'est la route du village du Puytignon, très endommagée, qui a été choisie. Ces travaux ont été subventionnés par le Département à hauteur de 50%. En 2024 la réfection du secteur les Rivailles les Champs est envisagée. La 2<sup>e</sup> tranche des travaux du centre bourg est à l'étude.

Sans les aides du Département et de l'Etat nous serions dans l'incapacité d'assumer financièrement toutes ces rénovations.

Les colis des Aînés ont été distribués, accompagnés d'un petit porte-clés fabriqué par des élèves des classes « Ulis » de la MFR-CFA de Beynac. Merci à eux.

Sans vouloir être rabat-joie, je suis bien obligée de vous alerter sur le manque de civisme de certains : les fossés sont pris pour des poubelles, les excès de vitesse sont de plus en plus fréquents, le non-respect du voisinage devient récurrent. N'oublions pas que nous avons la chance de vivre dans une jolie commune rurale très agréable et qu'il serait bien de préserver ce cadre de vie le plus longtemps possible.

Je remercie les élus, le personnel communal, pour leur engagement et leur disponibilité et les bénévoles des associations qui mettent beaucoup d'énergie à faire vivre le tissu associatif.

Mais surtout un grand MERCI, à tous ces habitants qui spontanément vont déblayer les routes après des coups de vent ou dégager les fossés pour l'écoulement de l'eau. Merci également à tous ceux qui entretiennent et fleurissent les carrefours sans oublier ceux qui nous laissent passer sur leur propriété pour entretenir certains petits espaces de la commune difficiles d'accès.

J'ai toujours beaucoup de plaisir à vous rencontrer et je vous invite à noter les dates du samedi 22 juin à 18h pour un apéritif dinatoire et divertissant qui vous sera offert à la salle polyvalente et du dimanche 23 juin pour un concert à l'église.

Prenez soin de vous,

**votre Maire, Marie-Claude BEYRAND**

## Services municipaux :

### Mairie

29, rue de la croix des combes - 87700 BEYNAC

Tél. : 05 55 70 24 92

Mail : [beynac87.mairie@gmail.com](mailto:beynac87.mairie@gmail.com)

### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

- Lundi : 9h-12h/14h-18h

- Mardi : 9h-12h/14h-18h

- Mercredi : 9h-12h/14h-18h

- Jeudi : 9h-12h/14h-18h

- Vendredi : 9h-12h30 fermé l'après midi

**Vous pouvez prendre RV avec les élus en dehors des heures d'ouverture.**

### Personnels aux services de la commune :

**Mairie :** Véronique PRABONNAUD, Khadra LATTAB

**Ecole :** Sandrine BEAUDOU, Christelle COTTAZ,

Mathilde COUDERT, Maryline DUPONT,

Nadège SEGUY

**Salle polyvalente :** Cecilia MONTEIRO

**Service technique :** Christophe MAZABRAUD

## Tarifs des services municipaux :

### Location de la salle polyvalente

(Tarifs en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 susceptibles d'évolution).	Habitants et associations commune	Hors commune
<b>Week-end du vendredi au lundi</b>		
(temps de location = 72h, horaires définis d'un commun accord)		
• Avec cuisine + vaisselle	350 €	550 €
• Sans cuisine	280 €	460 €
<b>Dépassement temps de location toute journée commencée sera dûe</b>		
	150 €	150 €
<b>Journée en semaine</b>		
• Avec cuisine + vaisselle	200 €	300 €
• Sans cuisine	125 €	200 €
<b>Charges d'ordures ménagères et d'eau</b>		
• Avec cuisine	20 €	20 €
• Sans cuisine	10 €	10 €
<b>Utilisation de la douche</b>		
• Par contrat de location 72h	60 €	60 €
• A la journée		
<b>Caution matériels</b>	1000 €	1000 €
<b>Caution ménage</b>	150 €	150 €
<b>Electricité</b>		
• L'unité	0,35 €	0,35 €
<b>Retard sur rendez-vous fixés sur la convention d'occupation</b>		
• Tarif horaire	30 €	30 €
<b>Uniquement si salle non louée</b>		
• Auvent nu	60 €	60 €
• Auvent + cuisine	130 €	130 €
<b>Tri poubelles</b>		
• Si non respect du tri	150 €	150 €

### Cimetière :

Case colombarium : 700 € pour 30 ans

Mètre carré pour concession perpétuelle : 92 €

### Cantine :

Repas élève : 3,70 €

Repas adulte : 5 €

### Garderie :

Le matin : 1,50 €

Le soir : 1,50 € + 1,50 € supplémentaire après 18h

## Etat civil :

Reconnaisances : 4

Naissances : 7

Mariages : 2

Décès : 2

## Inscriptions à l'école :

L'inscription d'un enfant à l'école doit se faire en mairie le plus tôt possible.

Pour cela, il faut vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

## Recensement citoyen :

Le recensement est obligatoire à 16 ans. Pour cela, il vous suffit de vous rendre à la mairie muni de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. Un document unique vous sera remis il est indispensable pour vous présenter aux examens, concours et même permis de conduire.

## Inscription sur les listes électorales :

### Etes vous inscrit sur les listes électorales ?

Ce n'est pas systématique. Vous devez dès vos 18 ans ou lors d'un déménagement vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Dès votre inscription, la radiation de la liste du précédent lieu de vote se fait automatiquement.

David BLANCHARD

LVL

Eurl Les Vidanges Limousines

Vidanges toutes fosses, Nettoyage de cuves à fioul

Entretien micro-station, Inspection vidéo de canalisation

06 49 66 44 25

## Le budget municipal 2024

### INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes		
		Déficit reporté			Excédent reporté	80 114.70 €
	1641	Capital emprunts	25 000.70 €	10222	FCTVA	8 792.00 €
	2031	Frais d'études	1 000.00 €	10226	Taxe aménagement	3 000.00 €
	21312	Bâtiment scolaire	20 000.00 €	1381	DETR 40%	3 835.00 €
Immobilisations	2152	Installations de voirie		1383	CTD 50%	2 410.00 €
Matériel	2158	Matériel et outillage	10 000.00 €	1383	CTD 50%	31 877.00 €
	21838	Matériel informatique	5 000.00 €			
	21841	Matériel bureau	2 000.00 €			
	2188	Autres	14 500.00 €			
	2313	Construction	12 000.00 €	021	Virement section fonctionnement	16 787.00 €
Voirie	2315	Aménagement route	80 000.00 €		RAR	14 150.00 €
Ecritures comptables	198	Neutralisation des amortissements	3 048.30 €		Opération d'ordre	
			172 549.00 €			172 549.00 €

### PREVISION DEPENSES 775 229.13€

Chapitre de dépenses	Libellé	Proposition 2024
011	Charges à caractère général	331 108.83 €
012	Personnel	344 900.00 €
65	Autres charges de gestion courante	58 350.00 €
66	Intérêts	3 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
6811	Dot. aux amortissements et provisions	11 583.30 €
73	FPIC	8 500.00 €
023	Virement investissement	16 787.00 €
Total des dépenses de fonctionnement		775 229.13 €

### Compte administratif 2023

Le compte administratif retrace les opérations réellement réalisées. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 617 522,78 € et les dépenses de fonctionnement à 560 161,13 €. Le résultat global (résultat de l'exercice 2023 + résultat reporté de l'exercice précédent) est de 165 629,83 € en fonctionnement et de 80 114,70 € en investissement.

### Budget 2024

Le budget a été élaboré en tenant compte de l'augmentation des bases locatives. Le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux de la taxe foncière. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023. En investissement les dépenses sont exprimées en TTC et les subventions s'appliquent aux montants HT.

Quelques informations importantes concernant le budget communal :

- Cantine scolaire : Le prix d'un repas toutes charges comprises nous revient environ à 9 € ; il n'est facturé qu'à 3,70 € par enfant et 5 € par adulte.

### FONCTIONNEMENT 2024

### PREVISIONS RECETTES 775 229.13 €

Chapitre de recettes	Libellé	Proposition 2024
013	Atténuation de charges (remb.RPI)	95 000.00 €
70	Cantine garderie Transport cimetière	52 751.00 €
73	Impôts et taxes Reversement comcom	303 500.00 €
74	Dotations subventions	135 300.00 €
75	Loyers logement Location SP	20 000.00 €
76, 77, 78	Produits financiers et exceptionnels	3 048.30 €
042		
Total des recettes de fonctionnement		609 599.30 €
Résultat reporté 2023		165 629.83 €
<b>TOTAL</b>		<b>775 229.13 €</b>

- Les frais de voirie ont fortement augmenté. Comme vous avez pu le constater, nos routes communales (13 km !) se dégradent vite en raison des conditions climatiques, ce qui nous oblige à parer au plus pressé en colmatant les nids de poule avec du point-à-temps. Le conseil municipal a décidé d'investir sur la remise en état totale d'une route par an grâce à l'aide des subventions du Département (Contrats Territoriaux Départementaux).
- Certains travaux effectués en 2023 ont été réalisés en régie (par l'employé technique) dans un souci d'économie.
- D'autres travaux effectués en 2023 (volets roulants thermiques pour l'école, équipement de jeux pour enfants) ont été subventionnés en partie par l'état via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

## Les travaux 2023



- En janvier 2023, la salle des fêtes a été repeinte dans des couleurs tendance par notre employé municipal. L'entrée et les toilettes restent à faire ainsi que la modification arrière du bar.



- La cantine de l'école a été entièrement refaite avec son lot de très désagréables surprises dues à la vétusté des locaux. Le sol a été changé : d'abord il a fallu installer des solives pour soutenir le plancher qui a été recouvert d'OSB puis d'un parquet moderne et facile d'entretien.



- L'éclairage a été refait et nous en avons profité pour installer des lumières LED plus économes. L'arrière-cuisine a été refaite à neuf et équipée de plans de travail en inox facilitant le nettoyage.

Enfin les murs ont changé de couleur et les enfants ont pu faire de beaux dessins pour les décorer.



- Des volets roulants thermiques ont été installés à toutes les fenêtres de la classe de moyenne section. Ceux-ci permettent de protéger du soleil l'été et de limiter la déperdition de la chaleur l'hiver. L'état, sous forme de DETR, a subventionné cet investissement à hauteur de 30% du montant hors-tax. Les remerciements de la maîtresse nous ont confortés dans notre bon choix et nous avons donc décidé d'équiper la classe de grande section des mêmes volets pour l'année 2024.



- De nouveaux jeux ont été installés près de la mairie pour compléter ceux existants pour le plus grand plaisir des parents et des nounous du quartier qui s'y retrouvent très régulièrement.
- **Les routes communales sont à l'entière responsabilité de la commune.**
- De nombreux trous et dégâts sont rebouchés avec du « compomac » à froid. Ce travail est effectué par l'employé communal et un adjoint et tassé par une plaque vibrante qui nous est prêtée par un conseiller.
- Comme chaque année, des travaux de point-à-temps ont été réalisés sur 4 jours, sous-traités au syndicat intercommunal de voiries. Cette intervention permet de limiter la dégradation des routes avec des graviers et du goudron liquide chaud, subventionnée à 50% par le département sur le montant hors-tax.

- La route du Marchadeau a été entièrement refaite par la société COLAS, en collaboration avec Burgnac et St Martin le Vieux sous la surveillance de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur 50% par le département sur le montant hors-tax.
- La tempête a donné beaucoup de travail, à nous aussi, pour déboucher les fossés et déblayer les arbres sur la chaussée. Merci à toutes les personnes de bonne volonté qui ont donné de leur temps pour aider.

## La bonne distribution du courrier dans votre boîte aux lettres...



Les facteurs rencontrent parfois des difficultés lors de la distribution du courrier. En effet, certaines boîtes aux lettres ne mentionnent pas les noms-prénoms des habitants du foyer, quelques-unes plus rares paraissent hors service et sont parfois situées à terre, ce qui peut être inconfortable pour votre dévoué facteur qui s'arrête chez vous presque quotidiennement.

Aussi, nous vous recommandons de porter attention aux points suivants afin que vos courriers soient distribués dans les meilleures conditions :

- Installer une boîte aux lettres aux normes et donc suffisamment grande pour accueillir de petits paquets
- Identifier la boîte avec les noms et prénoms des personnes vivant dans le foyer
- Placer la boîte en limite de propriété et à hauteur de votre facteur pour qu'il n'ait pas à descendre de voiture à chaque habitation.

Merci de l'attention que vous prêterez à ces recommandations.

## Les allées du cimetière sont communales et donc à la charge de la commune

Nous vous rappelons que le décret du 15 janvier 2021 interdit l'usage de produits phytosanitaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans tous les espaces publics (stades, cimetières...).

Beynac a fait le choix de végétaliser entièrement son cimetière. Toutefois, il est regrettable que certains s'obstinent à désherber l'espace public devant leurs tombes. Cela va à l'encontre de la charte obligatoire qui est la nôtre en matière d'entretien du cimetière. Par contre, l'entretien de vos tombes vous incombe totalement.

## Vitesse excessive constatée



En octobre 2023, le Département, à la demande de Madame la Maire, a effectué un relevé des vitesses en trois endroits de la commune sur la D46 : après la route du Boucheron, au niveau de la mairie et à la Sudrie. Le constat est clair, les limitations de vitesse ne sont pas respectées.

**On observe notamment 80 % de véhicules en infraction au niveau de la mairie où la vitesse est limitée à 50 km/h.**

La municipalité avec l'aide du département, étudie plusieurs options afin de faire baisser la vitesse (chicanes, radar pédagogique...). La Sécurité Routière va étudier notre projet pour le valider et éventuellement en subventionner une partie.



## Elections européennes 2024 :

**ALLONS VOTER !**

Du 6 au 9 juin 2024, des millions d'Européens contribueront à façonner l'avenir de la démocratie en Europe lors des élections européennes.

**En France, les élections auront lieu le dimanche 9 juin.**

C'est un moment unique qui nous permet de décider collectivement de l'avenir de l'Union européenne.

• **Grâce à notre suffrage, contribuons à changer le monde dans lequel nous vivons.**

Le Parlement européen adopte des lois qui concernent tout le monde et qui répondent à la plupart des priorités de la population : environnement, sécurité, migrations, politiques sociales, droits des consommateurs, économie, état de droit et bien d'autres domaines encore.

• **Utilisons notre voix pour répondre aux enjeux mondiaux auxquels nous sommes confrontés.**

Voter nous permet d'influencer le cap à suivre.

• **Utilisons notre voix pour défendre la démocratie**

La démocratie ne devrait jamais être considérée comme acquise. Elle est la somme d'efforts collectifs, et relève d'une responsabilité collective dans laquelle nous avons tous un rôle à jouer. **Plus nous sommes nombreux à voter, plus la démocratie se renforce !**

**Qu'est-ce que le Parlement européen ?**

Le Parlement européen est l'**organe parlementaire** de l'Union européenne élu au **suffrage universel direct**. Il est actuellement composé de **705 représentants**, et en comptera **720 après le scrutin du mois de juin 2024**.

**Chaque État membre élit ses députés** au Parlement européen **tous les cinq ans**.

La **répartition des sièges** dépend de la population de chaque pays. L'Allemagne, le **pays le plus peuplé**, compte **96 « eurodéputés »**.

Les États les moins peuplés, Chypre, Luxembourg et Malte, ont **6 représentants** chacun.

**Au scrutin de juin 2024, la France va gagner 2 représentants** par rapport aux dernières élections. Son contingent d'élus passe donc de 79 à 81.

**Comment fonctionne le Parlement européen ?**

• Les représentants européens appartiennent à **des commissions parlementaires** thématiques, qui se réunissent à Bruxelles. Elles couvrent les sujets majeurs sur lesquels le Parlement légifère : environnement, immigration, protection des consommateurs, droits des femmes, éducation, transport, budgets...

• Les représentants se réunissent tous les mois (sauf en août) en **assemblée plénière** à **Strasbourg, siège du Parlement européen**.

• Les représentants siègent au sein de **groupes politiques** qui ne sont pas organisés par nationalité mais en **fonction de leurs affinités politiques**. Chaque groupe politique doit compter **au moins 23 élus**. Ces derniers **ne peuvent provenir d'un seul et même pays**. Les 23 représentants doivent être issus d'au moins **un quart des États membres**. Il est aussi possible d'être « non-inscrit », en n'appartenant à aucun groupe politique.

**Quels sont les pouvoirs du Parlement européen ?**

• Le Parlement européen est le seul organe de l'Union européenne élu **au suffrage universel**. Il peut donc pour cela être considéré comme « **la voix des citoyens** ».

• Le Parlement européen agit en tant que **colégislateur** : il partage avec le Conseil de l'union européenne le **pouvoir d'adopter et de modifier les propositions législatives**.

• Une fois définitivement adopté, le texte est publié au Journal officiel de l'Union Européenne. **Il est ensuite, suivant les cas, appliqué directement ou transposé** par chaque État dans sa législation.

• Le Parlement européen valide aussi **tous les élargissements de l'Union européenne** et les **accords commerciaux ou internationaux** avec des pays tiers.

• Le Parlement européen a également des **compétences budgétaires** : il statue, avec le Conseil de l'Union européenne, sur **l'ensemble du budget annuel** de l'Union.

## N'oublions pas Kauffenheim !

Entre Haguenau et Baden Baden, le petit village de Kauffenheim s'étire le long de la route principale. De typiques maisons alsaciennes ornées de colombages attirent le regard.

Ce village a une histoire commune avec Beynac. En septembre 1939, le village de Kauffenheim, très proche de la frontière, est évacué dès le début des hostilités. La totalité de la population est accueillie à Beynac jusqu'en juillet 1940. Les plus anciens de Beynac ont encore des souvenirs de cette période troublée.

Dans la petite mairie, salle du conseil municipal, est encore affiché un « acte d'engagement de jumelage » : serment solennel à « maintenir des liens permanents entre nos deux communes et à jumeler Kauffenheim et Beynac ». Cette promesse est datée du 29 avril 1979 et signée par Monsieur JP STUMPF, maire de Kauffenheim et le Général MARIAUX, maire de la commune de Beynac. Une assiette-souvenir orne également les murs de la salle.



Ces objets, témoins de notre amitié très ancienne, montrent la reconnaissance, toujours vive, de la population de Kauffenheim pour la générosité et la solidarité dont les habitants de Beynac ont su faire preuve en 1939.

En ces temps troublés où la guerre gronde aux frontières de l'Europe, n'oublions pas nos amis de Kauffenheim, n'oublions pas que la guerre aussi « moderne » soit-elle, n'épargne jamais les populations civiles.



## Beaucoup de changements à l'école !

### • L'organisation et les personnels pédagogiques :

La municipalité remercie, pour son travail et son implication, M<sup>me</sup> Jagaille, professeure des écoles, qui a quitté l'école en juin et souhaite la bienvenue à nos nouveaux personnels d'éducation : M<sup>me</sup> Ollier, professeure des écoles, qui remplace, dans la classe de Grande Section, M<sup>me</sup> Jagaille, M<sup>me</sup> Da Silva, AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de handicap), qui a pour mission de favoriser l'autonomie des élèves en situation de handicap fréquentant l'école.

La rentrée 2023 2024 a eu lieu le 4 septembre sous un chaud soleil. M<sup>me</sup> la Maire était là pour accueillir les petits nouveaux et les plus anciens. L'organisation pédagogique a été un peu modifiée cette année : M<sup>me</sup> Audonnet (Directrice) accueille 9 Petits et 10 Moyens, M<sup>me</sup> Léonard est chargée de 9 Petits et 10 Moyens et M<sup>me</sup> Ollier travaille avec 22 Grands.

### • Le personnel communal :

La municipalité souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> **Maryline Dupont**, nouvellement recrutée pour participer à la surveillance de la garderie le soir, à l'encadrement des repas à la cantine et aider la maîtresse de GS deux après-midis par semaine. Elle travaille avec M<sup>mes</sup> **Christelle Cottaz** (qui intervient dans la classe des PS/MS, accompagne les enfants à la cantine, surveille la garderie le soir et effectue des tâches d'entretien) **Mathilde Coudert** (qui intervient dans l'autre classe de PS/MS, accompagne les enfants à la cantine, surveille la garderie matin et soir, effectue des tâches d'entretien), **Nadège Séguy** (réceptionne les repas, réchauffe les plats, sert les enfants à la cantine et effectue des tâches d'entretien). Les repas sont toujours préparés au lycée Beaupeyrat à Limoges par la société API. M<sup>me</sup> **Sandrine Beaudou** est momentanément en arrêt maladie et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

### • Une salle de cantine remise à neuf :

Grâce à ses compétences techniques, notre cantonnier Christophe Mazabraud a rénové la salle de cantine pendant les vacances d'été 2023. Malheureusement pour lui, les mauvaises surprises, dans ce vieux bâtiment, n'ont pas manqué et il a dû repousser ses vacances, initialement prévues en août, au mois de septembre !

Pour plus de précisions voir la page Travaux.



## Nos écoliers agissent pour la biodiversité !

Sensibilisés par leurs enseignantes, encadrés par les bénévoles du GMHL (Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin), aidés par Christophe Mazabraud notre cantonnier, nos écoliers ont construit en mars 2023 deux abris à hérissons, l'un près du cimetière et le second dans le chemin qui mène à la mairie. Ils ont également posé des nichoirs à chauve-souris.



Un an plus tard, l'abri est toujours là et a certainement protégé des animaux pendant l'hiver. Par ces actions concrètes réalisées en pleine nature, les enfants de l'école ont appris à connaître de petits animaux qui les entourent, ont pris conscience de la richesse de leur environnement et ont participé à la préservation de la biodiversité sur notre commune.



N'hésitez pas à suivre leur exemple ! Vous trouverez toutes les indications techniques nécessaires en ligne.



## Nos écoliers découvrent le monde !

- Des moments d'échanges intergénérationnels pour apprendre à tricoter !

Pour fabriquer les petits fagots de bâtons colorés (éléments de décor de l'exposition de dessins du printemps), les enfants avaient besoin de carrés de tricots pour ajouter de jolies couleurs. Les maîtresses ont donc sollicité quelques mamies pour montrer l'art du tricot aux enfants.



- De curieux petits déjeuners venus d'ailleurs :

Une fois par période scolaire, au cours de l'année 2022 2023, la municipalité a offert un petit-déjeuner aux enfants qui fréquentent l'école maternelle. Les thèmes proposés par les maîtresses étaient variés et suscitaient un travail de découverte avec les enfants : petit-déjeuner anglais, canadien, américain... Les enfants ont ainsi pu goûter des pancakes, des saucisses grillées avec des haricots à la tomate, un œuf au plat, du beurre de cacahuètes... Les parents d'élèves, à tour de rôle, étaient invités à venir aider pour le service.



## Nos écoliers sont des artistes !

Chaque printemps et chaque automne, les familles des écoliers de Beynac ainsi que les habitants sont invités à un événement festif, convivial et paré de mille couleurs. En effet, nos élèves de Maternelle nous préparent avec soin et application une belle exposition de leurs productions artistiques dans la salle des fêtes.



En avril, la municipalité leur propose une chasse aux oeufs sur les terrains de sports attenants et en octobre, les enfants doivent découvrir des pièces de puzzle bien cachées pour reconstituer par classe une belle image.



Quand les nombreux visiteurs en ont assez d'admirer peintures, collages, dessins, découpages... il est temps de passer commande à l'un des food-trucks et de déjeuner en famille.



L'association des parents d'élèves Maxi'Mômes est présente également et propose une animation à tous les enfants présents.





## M.F.R. Nouvelle salle de restauration scolaire et de cuisine

*La Maison Familiale Rurale (MFR) et Centre de Formation par Apprentissage (CFA) de Beynac vient d'ouvrir les portes de son nouveau restaurant scolaire.*

La MFR-CFA de Beynac propose aux élèves qui le souhaitent d'apprendre autrement via l'alternance et l'apprentissage. De la 4<sup>e</sup> au Bac Pro, que vous soyez passionnés par le cheval, l'agriculture ou encore le service à la personne, la MFR-CFA dispose des formations faites pour vous.

La nouveauté pour la rentrée de septembre 2024 : le Bac pro forêt sur deux ans issus d'une classe de seconde Nature Jardin Paysage Forêt.

L'accueil, le confort ainsi que le bien-être des élèves et des enseignants font partie des orientations de la Maison Familiale. Après la construction d'un internat et de quatre salles de classes, la MFR a inauguré une salle de restauration scolaire, une cuisine collective ainsi qu'une salle de repas pour l'équipe enseignante.

Ces équipements permettent de sensibiliser les jeunes dans l'éducation à l'alimentation, à la nutri-

tion, à manger des produits de notre terroir et/ou issus de l'agriculture raisonnée voire biologique. Ce projet, décidé et mis en place par le Conseil d'Administration de la MFR il y a deux ans, a nécessité un budget d'1 500 000 euros avec la participation du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à hauteur de 32%. Les travaux sont suivis rigoureusement par M. Marc MEUNIER administrateur et M. Wali NOURESTANI directeur de la MFR, accompagnés par l'architecte M<sup>me</sup> Myriam DHONT.

Au-delà de l'enseignement, les jeunes à la MFR sont sensibilisés à l'ouverture au monde et aux autres. Ainsi, la MFR de Beynac s'est engagée dans le cadre d'ERASMUS + dans des projets de mobilités. Les jeunes ont ainsi la possibilité de partir en mobilité en Europe (Portugal, Pologne, ...) ainsi qu'à l'international (Canada, USA, ...) afin de découvrir, au travers de leurs stages, les pratiques professionnelles, culturelles et pédagogiques des autres pays.

Dans cette continuité, à la fin du mois de mai - début juin, la MFR de Beynac accueillera un groupe de jeunes musiciens polonais d'une école de musique située au sud de Cracovie afin de faire découvrir leur musique. Trois dates sont déjà fixées : le 31 mai 2024 à la MFR de Beynac, le 1<sup>er</sup> juin 2024 au centre culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne et le 2 juin 2024 à la salle des fêtes de Séreilhac. M<sup>me</sup> Alexandra DE CARVALHO est chargée d'accompagner ces projets sur le territoire en partenariat avec les communes de Beynac, Aix-sur-Vienne et Séreilhac.

## Visite à l'ESAT la Ribière de Limoges

La municipalité ne disposant que d'un seul poste de cantonnier, depuis trois ans, notre cimetière est régulièrement entretenu par des travailleurs de l'ESAT la Ribière.

Le Directeur de l'ESAT, M. Piaget, a invité M<sup>me</sup> la Maire et son adjointe, à visiter son établissement. Trois travailleurs des espaces verts nous ont guidés vers les différents ateliers.

**L'espace formatage** est un grand atelier où une douzaine de travailleurs et travailleuses emboîtent des pièces en plastique pour constituer des prises et d'autres matériels électriques de la marque Legrand : un travail précis, minutieux qui demande calme et concentration.



Dans **l'atelier menuiserie**, immense lui aussi, Emmanuelle nous parle des réalisations en bois façonnées avec habileté : jardinières, fauteuils d'extérieur, grands jeux (comme un jeu de Puissance 4)... Les travailleurs présents, 2 filles et 2 garçons, nous accueillent avec de grands sourires et se montrent très fiers de leur production.



Nous découvrons enfin un troisième espace : **la blanchisserie**. Dans une chaleur humide, de nombreuses petites mains s'affairent à trier, à transporter, à plier, à repasser des pièces de linge. Chacun, chacune est

concentré(e) sur sa tâche et ne se laisse pas distraire par notre arrivée imprévue.



Enfin voici **l'atelier Espaces verts** : Outils de jardinage, débroussailleuses, souffleurs, tondeuses s'alignent dans les garages.



Notre matinée s'est terminée au restaurant où nous déjeunons, au milieu des travailleurs, avec M. le directeur et M<sup>me</sup> Mousnier, la responsable du groupe qui intervient sur la commune. Ce restaurant très agréable est ouvert au public. A noter qu'un service traiteur est également disponible pour les particuliers, ainsi que les services blanchisserie et espaces verts.



Cette visite nous a permis de rencontrer des travailleurs certes handicapés mais ô combien investis dans leur travail, veillant à la qualité de leurs prestations, attachés à la construction de leur autonomie, engagés dans une attitude solidaire envers leurs collègues. Nous avons ressenti une impression de sérénité, d'épanouissement. Chacun semble avoir trouvé sa place, une place qui lui convient.

L'ESAT La Ribière (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, géré par la Fondation des Amis de l'Atelier) compte 125 travailleurs encadrés par une vingtaine de professionnels dont 16 « moniteurs d'ateliers » et 5 administratifs. L'établissement est financé par l'ARS ; son activité commerciale génère un budget conséquent. Les travailleurs sont reconnus handicapés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Ils sont bien sûr rémunérés pour leur travail et bénéficient de congés.

## Atelier de céramique à la Côte

Après leurs études en art et en céramique à Paris, Sèvres et Limoges, Virginie PREUX et Boris CAPPE se sont installés sur la commune de Beynac en 2012. Leurs sculptures et autres objets de décoration en céramique sont fabriqués à partir d'argile du Limousin, des terres de haute température comme le grès et la porcelaine qu'ils choisissent de cuire de différentes manières. Leur pratique s'articule autour de nombreuses techniques comme le tournage, le plâtre, le modelage de plaques et de colombins, la décoration et l'émaillage.

Cette année, ils souhaitent proposer des cours collectifs de céramique et envisagent d'accueillir des groupes d'enfants et d'adultes, selon les demandes, à partir de fin avril et jusqu'à fin juin.

Boris Cappe proposera des séances d'initiation à la céramique, et pourra par la suite créer des cours de perfectionnement :

- Pour les enfants (6 à 10 par groupe) pendant une heure et demie, probablement les mercredis.
- Pour les adultes deux heures hebdomadaires et/ou sous forme de stage de plusieurs jours.

Si vous souhaitez plus de renseignements et vous inscrire, vous pouvez contacter Boris CAPPE au 06 60 61 21 36 ou par mail à [boriscappe@live.fr](mailto:boriscappe@live.fr)



Vous pouvez découvrir leurs univers et leur travail sur :

[boriscappe.blogspot.com](http://boriscappe.blogspot.com)

<https://www.instagram.com/boriscappe/>

<https://www.instagram.com/virginiepreuxceramiste/>

## « Marionnettiste de la peur »

**Anthony AUZY**, écrit, depuis l'adolescence mais surtout la nuit, en laissant vagabonder son imagination (« avant d'éteindre ou d'être éteint la lumière comme il dit »).

Bac S, faculté de sciences à Limoges, option cinéma, Il a tourné un court métrage dans l'école de Beynac et à l'EHPAD d'Aixe-sur-Vienne (chaîne : Restless films production). Mais sa préférence va surtout vers l'écriture nocturne : le surnaturel, l'irréaliste et l'horreur sont ses sources d'inspiration. Il aime jouer à faire peur et laisse aller sa plume au gré de ses rêves les plus fous, mystérieux et magiques. « J'ai un requin dans la tête et j'aime faire peur et susciter l'angoisse ».

Il a déjà envoyé 9 manuscrits à des éditeurs et 8 ont répondu favorablement et publié ses livres. Un recueil de nouvelles, « Avant d'ét(r)eindre la lumière », verra le jour en fin d'année. Vous pourrez y reconnaître un clin d'œil à Beynac et aux marais aux oiseaux de l'île d'Oléron où Anthony travaille une partie de l'année.



Il prépare aussi un roman fantastique, horrifique, terrifiant mais captivant que ses éditeurs et ses lecteurs attendent avec impatience.

Nous lui souhaitons beaucoup de nuits d'insomnies, ainsi qu'à ses lecteurs !

## 2023 : De beaux événements pour encore plus de convivialité !

Pour amener plus de solidarité, pour induire plus de respect, pour renforcer la cohésion sociale, de nombreuses manifestations conviviales ont été organisées dans notre commune tant par les associations que par la municipalité :

- La cérémonie des vœux de Madame la Maire (janvier)



- Les 2 concours de belote du club du 3<sup>e</sup> âge (mars et novembre)
- Les 2 repas dansants proposés par l'ACCA (mars et novembre)
- Les 2 expositions de dessins des petits écoliers à la salle des fêtes (avril et octobre)



- Le concert organisé par l'association Maxi'Mômes
  - Les 2 après-midis Loto proposés par l'ACCA (mai, juillet)
  - La représentation théâtrale du club du 3<sup>e</sup> âge :
    - « La soupière », pièce de Robert Lamoureux (avril)
  - La fête de l'été avec la fête du RPI, le bal au profit des « Restos du Cœur » et le concert de la chorale Point d'orgue en l'église Sacré Cœur de Jésus (juin)
- Grâce à votre générosité, nous avons pu reverser 511 € aux « Restos du Cœur » ! Merci à tous.



- Le spectacle de la compagnie Furiosa :  
« Le récital déconcertant de Lulu Bris »  
en partenariat avec le centre de loisirs (juillet)
- Les marchés de pays (juin, juillet, août)



- Le concert bal traditionnel avec Tornarem et « Les Gravichons » (novembre)
- Le concert de Noël en l'église Sacré Cœur de Jésus (décembre)



- Le marché de Noël (décembre)



## Les manifestations de l'année 2024

- 13 janvier : Vœux du maire
- 9 mars : Repas gibier ACCA
- 30 mars : Concert culture au grand jour
- 6 avril : Exposition des travaux des petits écoliers de maternelle
- 9 avril : Concours de belote du 3<sup>e</sup> âge
- 25 mai : Concert organisé par Maxi'Mômes
- 22 juin : Fête de l'été organisée par la municipalité
- 26 juin : Marché de pays
- 7 juillet : Loto ACCA
- 28 juillet : Animation 3<sup>e</sup> âge
- 31 juillet : Marché de pays
- 28 août : Marché de pays

- 31 août : Finale départementale de Labours
- 21 septembre : Journée de retrouvailles AEB (Anciens Elèves de Beynac)
- 28 septembre : Animation comité des fêtes
- 12 octobre : Exposition travaux petits écoliers de maternelle
- 16 novembre : Repas paëlla ACCA
- 8 décembre : Concert de Noël en l'église Sacré Cœur de Jésus de Beynac
- 15 décembre : Marché de Noël comité des fêtes

En 2025 Madame la Maire vous présentera ses vœux le samedi 11 janvier

## Réduire sa production de déchets, inciter et encourager les bonnes pratiques

Dans le cadre de la Redevance Incitative (RI) (qui remplace la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), la Communauté de communes du Val de Vienne a fait évoluer l'organisation de la collecte des déchets ménagers.

Le nouveau mode de facturation, plus juste et plus équitable, est calculé à partir de l'utilisation réelle du service de collecte par chaque usager. Sa mise en place vise à réduire la quantité de déchets et à maîtriser le budget consacré à leur traitement.

La collecte des ordures ménagères a ainsi lieu une semaine sur deux, avec 12 levées du bac gris incluses dans la part fixe de la redevance par an. Pour vous aider à respecter ces 12 levées, voici quelques suggestions :



- Limiter sa production de déchets en achetant différemment.
- Trier pour recycler au maximum en mettant dans le bac jaune levé tous les 15 jours.
- Déposer en déchèteries.
- Composter les déchets organiques : vous pouvez acquérir un composteur auprès de la communauté de commune : <https://valdevienne.fr/operation-composteurs/> ou 05 55 70 50 98.

**Distribution gratuite de composteurs à la mairie sur inscription le samedi 22 juin 2024 de 9h à 12h**

## Les obligations concernant la taille et l'élagage des propriétaires riverains

Les haies des propriétés bordant les routes et les trottoirs peuvent représenter un danger pour la circulation des piétons et des véhicules en réduisant la visibilité.

Il est rappelé aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à l'entretien et à la taille des haies et plantations se trouvant en bordure du domaine public.

Les obligations concernant la taille et l'élagage des propriétaires riverains sont les suivantes :

- Elaguer ou couper régulièrement les arbres, arbustes, plantations, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 m. Ils ne doivent pas gêner le passage des piétons, cacher les panneaux de signalisation ni la visibilité en intersection de voirie.
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs EDF, téléphonie fibre et l'éclairage public.
- Les arbres, dépassant 2 m à l'âge adulte, doivent être plantés à au moins 2 m de la limite de propriété ; les plantations de moins de 2 m de hauteur doivent être plantées à au moins 50 cm du terrain du voisin.

**RAPPEL : IL EST IMPERATIF D'ADRESSER A LA MAIRIE UNE DEMANDE DE TRAVAUX POUR TOUTE MODIFICATION DE SURFACES (terrasses, vérandas, abris de jardins, plantations et clôtures).**

Nous vous remercions de veiller au respect de ces différentes obligations.

## A.C.C.A.

L'assemblée générale du 2 juin 2023 a partiellement renouvelé le bureau à la suite de la démission de Jean-Pierre SOTTE. Merci à lui pour tout le travail accompli pendant les nombreuses années de son mandat.

- Présidente d'honneur : Marie-Claude BEYRAND
- Président : Didier PIMPIN
- Vice-Président : Patrice PHILIPPON
- Trésorier : Philippe PAQUET
- Secrétaire : Camille CLEMENT
- Membres : Jean-Pierre BOISSOU, Jean-Louis CONSTANT, Théo CONSTANT, Philippe ROUFFIGNAC, Jean-Pierre SOTTE.
- Garde-chasse : Stéphane BEAUDOU

Cette année 2023 qui fait suite à toutes celles des périodes COVID a été une année de forte activité pour tous les bénévoles de l'A.C.C.A. :

- 19 février : 1<sup>er</sup> loto avec le concours de Cécile
- 11 mars : Repas gibier
- 23 juillet : 2<sup>e</sup> loto avec le concours de Cécile
- 4 novembre : Repas paëlla organisé pour remplacer le traditionnel repas fruits de mer que nous avons été contraints d'annuler compte tenu de l'augmentation de toutes les denrées. Ce fut une véritable réussite, la salle était comble et l'ambiance était au rendez-vous.



Notre association rassemble principalement des parents d'élèves du RPI de Beynac-Burgnac-Meilhac.

Elle a pour but d'organiser des événements tout au long de l'année scolaire, permettant de collecter des dons que nous répartissons ensuite entre les 3 écoles de nos enfants.

Ces dons permettent, aux maîtres et maîtresses, de financer chaque année l'achat de matériel et servent aussi de participation pour l'organisation de sorties scolaires.

Les principaux événements pour cette année scolaire sont une soirée concert avec marché artisanal qui a eu lieu le 25 mai 2024 à la salle des fêtes de Beynac et la fête de l'école organisée sur Burgnac le 28 juin 2024 pour cette année.

Nous organisons aussi des ventes, que ce soit de bulbes en début d'année, des projets de Noël ou des chocolats de Pâques qui nous permettent de récolter des fonds.

En dehors des collectes de dons, nous avons pour cette année réalisé des décorations d'Halloween que nous avons réparties dans les trois écoles et nous avons réalisé un arbre à vœux sur demande des maîtresses pour l'exposition des projets des maternelles.

Le président et l'ensemble des membres du bureau remercient vivement les bénévoles ainsi que Madame la Maire d'avoir participé à la réussite de ces manifestations tant pour leur disponibilité que pour leur engagement.

Le 9 mars 2024 a eu lieu le repas gibier avec toujours autant de participants dans une ambiance très festive.

Rendez-vous est pris pour le 7 juillet pour le loto avec Cécile et le 16 novembre pour le repas paëlla.

Les 18,20,25 et 27 mars ont été organisées, sur ordre de la fédération de chasse, les comptages de gibiers. Imposés par la fédération de chasse, ils se sont déroulés toujours sur le même parcours de 20h30 à 23h dans des règles très strictes. A l'aide de puissantes lampes, avec une très grande portée, le référent et les participants ont pu dénombrer de nombreux animaux : Chevreuils, renards, blaireau, fouines et martres, lièvres, ragondins canards colvert.

Il semblerait qu'une très grande population de chevreuils et de renards se plaisent sur notre commune. Attention à vos poules !!!!!



Nous participons chaque année à l'organisation de la fête de la Saint Médard sur la commune de Burgnac.

Pour ce qui est de la mobilisation de nos bénévoles, concernant les ventes en cours d'année il s'agit de petits groupes qui participent à l'enregistrement des commandes et ensuite à la distribution de celles-ci. Nous nous mobilisons surtout en nombre pour les gros événements et c'est pour ça qu'il ne faut pas hésiter à nous rejoindre.

Nous vous donnons RV pour le concert le 25 mai à Beynac.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook. Maxi'Mômes RPI ainsi que sur Instagram.

Président : M. LEOBARDY 06 80 28 30 61  
Vice Président : M. MOUGIN 06 84 23 19 60



## Comité interparoissial

Dans le bulletin de l'année dernière nous annonçons les Ostensions. Elles se sont déroulées à Aix le samedi 20 mai sous une belle et chaude soirée. La statue reliquaire de Saint Jean-Baptiste a été portée fièrement par des Beynacois, de l'Eglise Sainte-Croix à la Chapelle d'Arliquet, puis retour. Une belle soirée festive et fraternelle. Le ciel était avec nous, contrairement au dimanche qui fut marqué par un orage mémorable. De beaux souvenirs en perspective pour nos enfants. Cette année nous voulons travailler à la remise en état de la chapelle de Notre-Dame des Champs, au Caillaud, un lieu charmant et discret où de nombreuses personnes viennent se promener, méditer ou prier selon leurs convictions.



## AEB (Anciens Elèves des écoles de Beynac)

Le 4 novembre 2023, au cours de l'Assemblée Générale, Michel Beaudou a laissé la Présidence de notre association à Martial BARSEYNI.

Notre bureau a donc été remanié :

- Président d'honneur : Michel BEAUDOU
- Président : Martial BARSEYNI
- Vice-Président : Jean-Pierre SOTTE
- Secrétaire : Marie-Noëlle DUMONT
- Secrétaire adjointe : Simone PEYROUX
- Trésorier : Jean-Claude COUTY
- Trésorière adjointe : Suzanne DITLEBLANC
- Déléguées aux anciens élèves : Sandrine BEAUDOU, Gilberte PATELOU
- Membres : Jean-Claude BETOULE, Jean et Marie-Laure CHALARD, Mathilde COUDERT, Christelle PEYROUX, Nadège SEGUY, Henri SOTTE, Jacqueline MALIER, Christiane LONGEVILLE, Marie-Claude BEYRAND.

**Le repas des retrouvailles aura lieu le samedi 21 septembre 2024.**

Anciens élèves ou sympathisants sont cordialement invités à se manifester auprès du Président Martial BARSEYNI au 06 76 66 70 09.



La 5<sup>e</sup> République bien représentée par les 3 derniers Maires de Beynac anciens élèves de la commune

## Comité des fêtes

### Le comité des fêtes est relancé

Le 25 novembre 2023, le Comité des fêtes de Beynac a tenu son AG et a désigné son nouveau bureau en présence de 25 personnes motivées !



- Président : Raphael DA SILVA
- Vice-président : Antoine DURAND
- Secrétaire : Valentine FUMET
- Trésorier : Jean-Pierre BERGER
- Secrétaire et trésorière adjointe : Catherine EBURDERIE

Le premier évènement était le marché de Noël du 17 décembre qui a eu lieu à la salle des fêtes. Un franc succès ! De nombreux habitants de la commune et d'ailleurs sont venus déambuler entre les quelque 25 stands proposant des idées pour le repas de Noël (volaille, foie gras, escargots...), des idées cadeaux (bijoux, chocolats, fleurs, livres, objets artisanaux divers et variés...) ainsi qu'une offre de restauration sur place avec des food-trucks.

L'association Maxi'Mômes était également de la partie avec un grand stand chocolat chaud, café, gâteaux et décorations faites avec soin par les élèves de la maternelle de Beynac, dont la vente s'est faite au profit des écoles du RPI.

Pour les enfants, deux stands étaient proposés : dessins et maquillage par les filles du « 4L Trophy ».

Le Père Noël, arrivé en calèche, a également fait plusieurs apparitions pour prendre les commandes des enfants et leurs dessins. La même calèche a pu emmener gratuitement ceux qui le désiraient pour une balade dans Beynac.

Christophe DUBARRY a égayé cette journée en assurant l'animation et nous avons reçu l'Harmonie municipale d'Aixe-sur-Vienne au cours de la matinée. Merci à eux ! En outre, une tombola était organisée avec des lots donnés par les exposants et par des entreprises des alentours.

Enfin, ce marché s'est conclu par un défilé des jeunes agriculteurs à bord de leurs tracteurs lumineux !

Cet évènement ayant connu un beau succès, nous sommes d'ores et déjà en mesure de vous annoncer son retour le **15 décembre 2024** ! Également, les marchés de pays reviendront cet été : **mercredi 26 juin, mercredi 31 juillet et mercredi 28 août 2024**. De plus, le Comité réfléchit déjà à de nouvelles manifestations. N'hésitez pas à les rejoindre, tous les bénévoles sont les bienvenus et l'adhésion est gratuite !

Contact : [comitedesfetes.beynac@gmail.com](mailto:comitedesfetes.beynac@gmail.com)





Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles

La CUMA du canton d'Aixe et celle de Lavignac, ont décidé de mutualiser leurs besoins afin de regrouper en un seul lieu, tous les matériels utilisés en commun par leurs adhérents. Un terrain à la sortie du bourg de Beynac direction le puytignon accueillera cette nouvelle structure.

Ce projet très longuement réfléchi, se veut respectueux de l'intégration paysagère et surtout le moins impactant possible pour les riverains. Pour aller dans le sens des énergies renouvelables, ces 2 bâtiments seront recouverts de panneaux photovoltaïques et devraient voir le jour courant 2024.



## Club du 3<sup>e</sup> Age

L'année 2023 a été riche d'activités variées. Le traditionnel repas au restaurant de début d'année a réuni une grande majorité d'adhérents à « l'Instant Gourmand » à Saint-Maurice-Les-Brousses. Deux concours de belote (en mars, puis en novembre) ont rencontré un franc succès ! En avril, nous nous sommes retrouvés pour la pièce de théâtre « La soupière » de Robert Lamoureux ; le très bon jeu de la troupe « Les Massottes » nous a permis de passer un dimanche après-midi joyeux et détendu.

Le mardi 9 janvier 2024 a eu lieu notre AG, autour de la galette, et nous en avons profité pour revoir la composition de notre bureau et fixer l'adhésion annuelle à notre club à 15 €.

Présidente d'honneur : Marie-Claude BEYRAND  
 Présidente : Monique HIVER - 06 08 15 39 20  
 Vice-Président : Daniel GAUTHIER - 06 81 84 50 73  
 Secrétaire : Marie-Ange LENTERNAT  
 Secrétaire adjointe : Simone PEYROUX  
 Trésorière : Michelle DELIAT  
 Vérificateur des comptes : Daniel GAUTHIER  
 Membres : Raymonde LENTERNAT,  
 Micheline SAVARY, Monique BARBIE

Les activités de l'année 2024 ont débuté le 24 février par un très bon repas au restaurant à Nexon. Le 9 avril a eu lieu un concours de belote avec une belle participation (60 équipes). Un autre concours de belote et d'autres animations seront proposés selon les souhaits et les idées des adhérents.

Tous les deuxièmes mardis après-midi de chaque mois, nous nous retrouvons dans la salle des fêtes pour partager un bon goûter composé de gâteaux maison et de boissons chaudes ou fraîches selon le goût de chacun. Puis les groupes se forment pour des parties de rami, belote, scrabble, papotages ou pétanque quand il fait beau...



Monique Hiver, la présidente de l'association, remercie toutes les personnes qui la soutiennent lors de ces manifestations, en aidant à l'organisation, en préparant des gâteaux...

Venez nous rejoindre ; vous retrouverez des amis, des voisins et passerez un bon après-midi dans une chaleureuse ambiance.

# Intermarché

SUPER

Aixe-sur-Vienne



Lavage auto



Station service



Laverie



Livraison à domicile



Mondial Relay

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30  
dimanche de 9h à 12h30

05 55 70 37 60



MARBRERIE  
POMPES FUNEBRES

Pompes funèbres  
**MAISON CARREAU**

44, rue du Pont Saint Martial  
87000 LIMOGES  
Tél. 05 55 56 58 65  
sas.maisoncarreau@sfr.fr  
2, rue Victor Hugo  
87800 NEXON  
Tél. 05 54 55 82 05  
CHAMBRE FUNÉRAIRE  
15, rue de la Briance  
87110 BOSMIE-L'AIGUILLE

**weldom**  
ensemble, c'est mieux



Horaires d'ouverture :

Du lundi au Vendredi 9h00-12h30 // 14h00-19h00  
Le Samedi de 9h00 à 19h00 sans interruption.

Aixe sur Vienne Tél. 05 55 71 06 08

Retrouvez-nous sur weldom.fr et

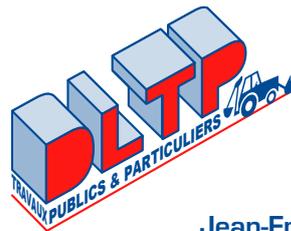


GARAGE *EXPERT*

**BOISSIERE ET ASSOCIES**

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE  
VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS  
VEHICULES DE PRÊT - SPECIALISTE OPEL

ZA DU BOURNAZAUD  
87700 ST PRIEST SOUS AIXE 05-55-70-21-17  
mail: sasboissieretassocies@gmail.com  
Facebook: GARAGE BOISSIERE



- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- TRANSPORT
- COURS
- LOCATION DE MATERIEL  
AVEC CHAUFFEUR

Jean-François DESAGE  
06 07 72 62 80

Z.A. de Bel Air - 87700 ST MARTIN-LE-VIEUX - Tél. : 05 55 36 97 53  
E-mail : dltp@wanadoo.fr



DÉSINSECTISATION  
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS  
CLÔTURES  
DÉMOUSSAGE TOITURES  
NETTOYAGE SÉPULTURES

06 48 66 04 17  
87700 BEYNAC  
afbservices87@yahoo.com  
afbservices87.com

Jean-Luc Buisson

Installateur de fenêtres, portes d'entrée & garage, volets, portails...

CONCESSIONNAIRE



Contactez-nous

05 55 70 10 10  
www.jlbuisson-fenêtres.fr

2 ADRESSES

16 avenue Pasteur à AIXE S/ VIENNE  
32 rue Auguste Comte ZI NORD à LIMOGES

**VALOIS**  
Immobilier  
Achat, Vente, Location

06 24 15 55 96  
37 Av du Pdt Wilson  
87700 Aixe sur Vienne

Nicolas Valois

n.valois@nvalois-immobilier.fr  
http://www.nvalois-immobilier.fr/